

t) - Rapport du coordonnant des cartels Patrick Salvain

- Point financier le rapport comptable diffusé à l'entrée de l'Assemblée montre qu'il y a eu une stabilisation en 1988, compte tenu des économies effectuées : en anticipant le versement de 32.500 Francs de cotisations, il y avait 150.000 Francs disponibles au 31 Décembre. Compte tenu des dépenses de Janvier (charges sociales, E.D.F., P. & T., indemnités de départ d'Isabelle Stril, location de salle pour l'Assemblée...), il restera 50.000 Francs en caisse pour la suite, ce qui permettra un trimestre de fonctionnement si l'on tient compte de l'embauche à mi-temps d'une nouvelle personne chargée du secrétariat. Ceci dit, la question des publications et de leur financement reste à repenser.

Le quitus a été voté à l'unanimité

- Politique de l'Association : le fonctionnement régulier des instances a été assuré et s'est prolongé avec le débat intense concernant les suites à donner à l'expérience. L'existence de cartels composé d'élus a généralement été mise en question à cette occasion.

En ce qui concerne le travail avec d'autres associations, le contact a été maintenu par le biais de la "passerelle", maintenant transformée en groupe de travail envisageant un colloque. La possibilité de liens officiels avec la Convention semble pour sa part gelée depuis la dernière Assemblée de celle-ci où il n'a pas été donné suite à la proposition de courriers conjoints.

Quant à l'avenir, on peut souhaiter un certain allègement du fonctionnement dans la mesure où celui-ci a pu faire parfois obstacle au débat relatif à la psychanalyse. Si cette dernière relève d'un rapport nouveau à l'inconscient (et non pas seulement d'une présentation de l'inconscient dans le visible ou d'un discours explicatif sur l'inconscient), il importe d'affirmer quelques options, de reconnaître Lacan en tant que continuateur de Freud et de laisser ouverte la voie d'une critique raisonnée et d'un renouvellement de l'élaboration. Cela implique aussi de prendre en compte l'impasse des tentatives d'intégration dans un système médical ou pédagogique, donc de réinterroger l'existence de l'analyse par rapport au social...

- Rapport du coordonnant des enseignements Dominique Simonney

La première remarque que je ferai concernant la procédure de la Passe portera sur la qualité de la discrétion qui y régna durant ces 6 années, à tous les niveaux, aussi bien celui des passants, des passeurs que celui des Jurys et des cartels y ayant collaboré.

Ces deux dernières années, le nombre de demandes de candidats se proposant à s'y risquer n'a pas diminué. Au total depuis la fondation ce sont quelques 20 personnes qui auront tenté cette expérience. L'esprit qui présidait à sa relance en notre sein s'est maintenu : Fidélité au questionnement du désir de l'Analyste qui motiva son invention par Lacan, décalage quant à la procédure et à la nomination. De nombreux débats ont porté sur la réponse à donner aux Passants car le oui ou le non, tels qu'ils étaient proposés par nos statuts, comportaient quelques relents de nomination. Les jurys se sont orientés de plus en plus vers une réponse plus qualitative, tout en respectant l'obligation statutaire qui leur était faite de répondre par oui ou par non.

D'autre part, le travail d'élaboration effectué à propos de la Passe me paraît suffisant à l'heure actuelle pour faire l'objet d'un futur numéro de Tribune.

Pour finir, je dirai à propos des enseignements, qu'ils gagneraient à être diversifiés, ouverts et attractifs pour un plus grand nombre, notamment de jeunes, sans pour cela sacrifier leur qualité.

Avant d'ouvrir les débats, qu'il me soit permis d'évoquer la mémoire d'André Rondepierre qui a tant consacré de son énergie et de son talent aux C.C.A.F., et qui nous a quittés alors qu'il s'épuisait à cette tâche de relance de l'Institution.

2) Cartels d'admission

Jn-Paul DROMARD

Pour conclure cette expérience de 2 années au titre de membre des cartels d'admission, je me limiterais à formuler plusieurs propositions ayant pour objectif de mettre l'institution au service de l'analyse

1) Avant d'envisager un éventuel regroupement avec un ou plusieurs groupes institutionnels, il est prioritaire de définir notre identité propre et de l'asseoir sur des principes fondateurs minimaux. Autrement dit, élaborons d'abord les principes minimaux qui découlent de l'enseignement de notre expérience de 6 ans, sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord. Et notamment les principes concernant notre éthique qui constituent notre alliance. Il ne saurait exister d'institution sans texte fondateur, à distinguer du dogme.

2) s'il n'y a aucune garantie du psychanalyste, cela ne signifie nullement que l'institution n'ait pas pour vocation de protéger à minima ceux qui viennent à l'analyse en tant que patients car ainsi que me le disait quelqu'un : "C'est très facile d'exercer un pouvoir sur quelqu'un en détresse". Et il existe des personnes qui nuisent à leurs patients, notamment qui en rajoutent du côté de l'aliénation. Donc, que soit mise au travail cette question difficile où il reste à inventer (voir texte de Conté").

3) Dans les échanges qui se produisent par le biais de l'institution, il serait important de distinguer ce qui est du registre de l'intime de ce qui peut être public.

- Que ce soit au niveau de l'écrit, en distinguant une revue qui est publique, d'un bulletin intérieur, qui ne concerne que les membres.

- Que ce soit au niveau des Congrès, en distinguant les Congrès ouverts au public d'avec des journées réservées aux seuls membres.

- Que ce soit au niveau de la passe, en distinguant ce qui est transmissible de ce qui doit rester secret, etc...

4) L'une des fonctions, et non des moindres, de l'institution est de permettre des échanges sur toutes les questions concernant la pratique analytique d'une part (problème de clientèle, l'argent, questions posées par la pratique des séances courtes, par le remboursement sécurité sociale, la fiscalité etc... incidences de la fonction d'analyste dans la vie privée); et d'autre part sur la clinique. Il s'agirait donc de donner d'avantage de place à ces deux aspects qui intéressent en priorité l'ensemble des analystes.

Les questions concernant la pratique s'inscrivent pour la plupart dans le registre de l'intime et n'ont pas à être débattues sur la place publique.

5) Il serait extrêmement fécond de faire une place au sein de l'institution à des personnes qui, bien qu'ayant des pratiques tout à fait différentes, ont avec les analystes des questions en commun (cf. l'idée d'hôtes). C'est le cas par exemple des peintres, des sculpteurs, des poètes, des écrivains, des ethnologues, des mathématiciens... pour n'en citer que quelques uns (cf. expérience personnelle). Concrètement cela supposerait qu'il y ait différents niveaux de cotisation et que soient distingués dans l'annuaire ceux qui sont censés pratiquer l'analyse de ceux qui ne la pratiquent pas.

6) Mettre en place une revue représentant les C.C.A.F. à l'extérieur, permettant aux membres de l'institution de trouver là un lieu où adresser leurs travaux qui seraient lus par un comité de lecture dont la fonction serait

- de critique et de relance des textes
- de définition de thèmes
- de s'occuper de la diffusion (librairies et correspondants régionaux).

Cette revue serait ouverte en priorité aux membres du C.C.A.F. mais également à d'autres. Et pourquoi ne pas garder ce nom très judicieux de "TRIBUNE"?

Les membres du comité de lecture seraient élus par l'A.G. et renouvelables par moitié tous les 2 ans.

Les interventions faites dans les Congrès annuels seraient publiées dans cette revue (un numéro par an, réservé aux actes des Congrès).

7) A propos de la passe, y aurait-il un inconvénient à ce que, à l'issue de la réponse transmise par le rapporteur du jury de la passe au passant, ce dernier ait la possibilité de rencontrer directement le jury afin de lui faire part de ses réactions. En quelque sorte il s'agirait d'instituer une sorte de droit de réponse du passant à l'égard du jury, j'indique ce point à partir de mon expérience de "passant".

8) Au niveau de l'admission, pourquoi ne pas maintenir le principe d'une élection de candidats (une dizaine);: ce qui a le mérite, d'une part de permettre aux personnes intéressées d'énoncer à minima en quoi participer à cette admission les intéresse; et d'autre part on serait ainsi assuré que le désir de ces personnes soit suffisamment mobilisé, engagé dans cette expérience. Dans cette disposition, les personnes élues n'auraient pas d'autre tâche que celle de rencontrer les candidats à l'admission et d'en transmettre les points saillants au coordonnant.

9) S'agissant du pouvoir de décision dans l'association, si on ne peut bien entendu, pas éviter qu'il soit concrétisé, il serait important de mettre en place une instance qui ait fonction de contre-pouvoir.

Est-ce le cas dans ce qui est proposé sous la forme des 2 instances:

- Collège
- Conseil?

10) Lors des congrès, ne pourrait-on envisager qu'à chaque intervenant soit associé un discutant dont la fonction serait de critiquer et de relancer les points essentiels. Ce qui supposerait que le discutant ait pris connaissance de la teneur de l'intervention avant le congrès. Ceci afin de rendre les congrès plus vivants et plus stimulants. Ce discutant pourrait par exemple être choisi par l'intervenant.

Didier GRINAULT

Dans ce bref rapport, il me faut rendre compte d'un an de fonctionnement d'un cartel et tirer enseignement du travail d'admission comme de notre participation à la politique de l'institution...

Le plus simple me semble de décrire cette année.

Nous nous sommes toujours, sauf la dernière fois, réunis au local de l'association, sûrement pas un lieu neutre. Il nous a fallu un certain temps pour nous connaître un peu, un autre pour commencer à travailler, puis le cartel s'est, si je puis dire, modifié.

Au cours de ces réunions, un assez long temps était réservé aux nouvelles de l'institution, transmises en général par les personnes qui avaient assisté à un conseil.

Ce temps aurait pu être considéré comme parasitage par rapport à l'objectif du cartel, mais en fait il s'est révélé être essentiel. Ici s'effectuait une transmission d'information, et c'était la meilleure façon d'être dans le bain de ce qui travaillait l'institution à un moment donné.

Le travail sur l'admission, comme ce qui aurait dû être travail sur l'institution s'est souvent trouvé déphasé par rapport à l'urgence institutionnelle.

Ainsi, le travail sur le questionnaire, confié aux cartels d'admission et aux cartels d'orientation, nous a semblé vite être devenu caduque devant l'urgence de l'élaboration de la réforme des statuts, nous laissant ainsi l'impression d'avoir une rame de métro en retard.

Dernière remarque sur le fonctionnement de ce cartel, nous avons échangé, de façon parfois assez fructueuse, sur nos modes respectifs d'exercices et envisagé des thèmes de travail ultérieur tels que les demandes faites à l'analyste et les entretiens préliminaires.

Durant l'année, ce cartel a reçu 5 demandes (E. Didier:1, S. Lesourd:2, F. Morel:1, D. Grimault:1) assez différentes les unes des autres et formulées par des personnes pas toujours au courant des enjeux institutionnels actuels.

Les conceptions des uns et des autres vis à vis de l'admission se sont révélées assez divergentes.

Elles vont de l'admission de toute candidature puisqu'on ne saurait en récuser aucune, avec la remarque faite que ce serait bien dépressif pour le candidat comme pour l'institution.

Jusqu'à la proposition d'admission après présentation par le candidat d'un travail ou projet de travail exposé oralement ou par écrit, la signature des statuts venant alors marquer l'engagement dans l'institution.

Certes l'admission dans l'institution relève d'un jugement d'attribution et crée un dedans et un dehors. Mais la demande d'appartenance ne cerne pas pour autant ce qui serait un jugement d'existence en tant que membre de l'institution.

C'est ce hiatus que certains ont voulu souligner en posant la question de la différence entre admission-accueil et admission-inscription.

Dans l'ensemble, nous nous sommes accordés sur l'idée qu'il n'y avait pas lieu de maintenir les cartels d'admission tels quels. Mais bien sûr, l'après coup d'admission peut susciter l'envie de faire cartel sur ce thème de travail.

Pour mon propre compte,
j'avais proposé une réforme de
l'article 5

Deux membres de l'institution, tirés au sort, pouvant se récuser auprès des coordonnants des cartels, entendent séparément le candidat. Les deux membres transmettent les points saillants de leur entretien au coordonnant des cartels. Celui-ci informera le candidat, admission ou à l'exception ajournement de la candidature pour un an.

Reste la question des restes, si restes transférentiels il y a; il vaudrait sans doute mieux que l'admission dans l'institution ne soit pas une façon d'éluder cette question.

Le problème est sans doute plus vaste. A ce titre, le brassage inhérent à l'institution - analyste - analysant passeur - passant - maintient peut-être, au moins pour un temps, de l'inanalysable, en souhaitant qu'il n'en fabrique pas.

Pour conclure

Etait-ce un travail de cartel d'admission? Après avoir longtemps pensé que non, il nous vient quelques doutes.

En effet, il semble que les échanges au cours de ces réunions ont permis aux uns et aux autres de mieux élaborer leur propre parcours. Mais pour autant du fait de l'élection, était-ce un cartel?

3) Compte-rendu d'activité au sein des cartels d'orientation des enseignements

Claude CONTE

J'ai fait partie de l'un de ces cartels depuis 2 ans, c'est-à-dire précisément à dater de la décision de "cartellisation" donnant mission aux 2 coordonnants d'être présents lors de chaque réunion de cartel: je m'accorde avec ceux qui ont témoigné du fait que les cartels d'orientation sont devenus dès lors des lieux de discussion de toutes les décisions à prendre dans l'Association (congrès, courrier, etc...) sans avoir pour autant aucun pouvoir de décision.

Il me semble que s'est là clairement manifesté l'inconvénient de la dispersion du pouvoir de décision dans l'ensemble des cartels élus. Nos statuts n'ont pas assez clairement réparti les tâches, et ont mobilisé trop de membres dans des fonctions de cartels élus : je crois

donc souhaitable de renforcer le pouvoir de décision en l'attribuant clairement à un collège de coordonnants; 2 n'y suffisant pas et les provinciaux ayant à en faire partie au même titre que les parisiens.

L'orientation sera le fait de volontaires, élus ou non, qui s'entoureront des collaborateurs de leur choix, l'ensemble formant le Conseil.

Deux points me semblent avoir été positifs ces deux dernières années

1) Un délégué des C.O. auprès des cartels de la passe y a modifié favorablement le travail.

2) Le "questionnaire" permettant de prendre contact individuellement avec chacun des membres a été bien accueilli et a permis de préciser les thèmes et travaux en cours, les cartels ou groupes de travail, ainsi que les remarques souvent très pertinentes de chacun des membres concernant notre mode de fonctionnement.

Serge GRANIER de CASSAGNAC

J'ai participé aux cartels d'orientation des enseignements depuis 2 ans, ainsi qu'au Conseil. Au cours de la dernière année, j'ai aussi fait partie d'un cartel d'admission.

De ces différentes places dans le dispositif de l'association, je tire quelques réflexions.

Les points essentiels à l'origine des Cartels Constituants, ceux qui ont fait leur originalité étaient la souveraineté de l'assemblée et l'absence de doctrine. Il ne s'agissait pas simplement de "faire démocratique". Il y avait là une avancée qui était dans le prolongement de considérations que nous pouvions faire sur l'histoire des différentes associations pour l'analyse et sur leurs butées, en référence aux deux modèles principaux

D'un côté, la S.P.P., affiliée à l'I.P.A., institution faite pour durer et pour maintenir, au nom de Freud, contre vents et marées, une supposée rigueur dans l'exercice de l'analyse. On sait la stérilisation théorique qui en a découlé, l'occultation de questions non résolues sur la pratique de l'analyse et sur la formation des analystes, avec, à la clé, la promotion d'une identification au groupe institué, et le soutien d'un dogme.

Deuxième modèle l'E.F.P., complètement déterminée et soutenue par la démarche d'un seul, son école donc, avec ses élèves. Ce terme a subsisté. Il est encore utilisé : élève de Lacan. L'écueil était alors celui du pouvoir personnel; à la place de l'identification au groupe, il s'agissait plutôt d'identification au maître qu'a été Lacan, même s'il n'a cessé de dénoncer les effets pervers de cette place du maître, et de la distinguer de la place de l'analyste.

Je pense qu'au cours de notre expérience, les 6 dernières années, nous sommes parvenus à nous maintenir dans une troisième voie, entre l'identification au maître et l'identité au groupe. Je voulais rappeler ce point dans la mesure où ces deux pôles me paraissent toujours présents comme forces d'attraction.

On peut par exemple se demander si l'existence des cartels composés d'élus n'a pas dans une certaine mesure favorisé certaines tendances à l'identification au groupe. Beaucoup

de ceux qui en ont fait partie s'accordent maintenant pour dire que ces groupes d'élus, travaillant entre eux, n'ont plus de raison d'être. Après avoir expérimenté le nouveau mode d'organisation, dit "cartellisation", qui permettait une circulation des informations et des questions entre les instances statutaires, les critiques se sont développées à l'encontre de ce fonctionnement en tant qu'il promeut précisément quelque chose de circulaire et qu'il entretient une coupure avec le reste de l'association qui s'est trouvée scindée, au moins imaginativement, entre les "bienheureux élus" supposés être au courant de tout, et les cartels qu'on a appelé "de base".

Il est certain qu'il y a eu dans les cartels statutaires dont j'ai fait partie des moments particulièrement denses; un travail s'est effectué. Au cours des six derniers mois, l'association dans son ensemble a été travaillée par l'échéance du terme qu'elle s'était fixée. Ce qui a permis des manifestations d'ensemble plus inventives : le week-end de Port-Royal et le dernier congrès de Novembre.

Autre invention liée à l'échéance : le questionnaire que les membres des C.O.E. et des C.A. ont soumis à bon nombre de membres de l'association. Il a été l'occasion d'échanges tout à fait passionnants, entre questionneurs et questionnés. Pour ma part, j'en ai retiré l'impression d'enjeux très importants, parfois vitaux, qui ne trouvent pas toujours leurs débouchés du côté d'une expression publique. Une proposition, de ce fait, revient souvent, qui tendrait à créer de nouveaux lieux dits "intermédiaires" pour permettre à ceux qui le souhaitent, individus, groupes ou cartels de faire part à un public restreint de leur travail et de leurs débats.

-

Après cette période, il restait à proposer une ou plusieurs versions de nouveaux statuts. De nombreuses réunions y ont été consacrées et progressivement, après les versions de Jacques Nassif et de Claude Conté, on s'est orienté vers un texte soutenu en commun par un groupe. Je dois dire que je n'ai pas bien compris par quel phénomène les différends se sont peu à peu estompés ou ont été gommés. Certains des signataires avaient clairement manifesté leur opposition à la structure du pouvoir telle qu'elle est définie dans ce projet commun, à savoir essentiellement la distinction entre collège et conseil, entre instance de décision et instance d'élaboration.

S'agissait-il de préserver l'existence de l'institution menacée par d'éventuelles dissensions? Toujours est-il que devant la nécessité de produire un énoncé des statuts, la dimension énonciative s'est estompée.

Une question importante était en jeu faut-il renforcer un pouvoir central, structurer un appareil d'institution, alors que beaucoup s'accordent sur la nécessité de favoriser les initiatives de chacun? La proposition retenue apporte une réponse à cette question.

C'est pourquoi j'ai été amené à proposer au courrier et donc à l'assemblée une rédaction différente où l'exercice des responsabilités serait beaucoup plus souple, où le dispositif institutionnel reposerait sur le pari suivant ne pas renforcer les structures du pouvoir et laisser place dans les conseils (qui

pourraient finalement être au nombre de deux) pour les représentants de tous groupes de travail ou cartels inscrits dans l'association. Les décisions s'y élaboreraient, articulées donc directement aux travaux de cartels. -

Ce qui fait l'audience des cartels constituants vis-à-vis de personnes qui n'en font pas partie - je pense là à certains invités à nos journées de novembre - ce n'est pas tant le système organisationnel, que ce qu'il a rendu possible, à savoir l'implication de chacun telle que j'ai pu la ressentir avec ceux et celles que j'ai rencontrés dans le cadre du questionnaire.

Il me semble que le renforcement des structure associatives risque de faire barrage à une expression de ces engagements singuliers. Si le nouveau système donne à penser que tout peut être traité au niveau du collègue et des responsables élus pour faire conseil, quelle place restera-t-il pour les autres membres qui n'en font pas partie? Je crains que l'inhibition si souvent pointée n'en soit que renforcée.

"Une autorité, un pouvoir clairement établi", disent les statuts proposés, "une orientation pratique, théorique et politique". Un pas de plus et un texte doctrinal viendraient faire obstacle à cette dimension énonciative que nous souhaitons promouvoir depuis six ans.

Si cette association reste pour moi une expérience importante et originale parmi les autres associations d'analystes, c'est dans la mesure où nous sommes encore capables d'invention, ce qui est le cas avec notamment les propositions de nouvelles procédures, qui sont avancées au cours de cette assemblée générale, ce qui a été le cas jusqu'à maintenant dans la reprise du dispositif de la passe, telle que nous l'avons expérimentée jusqu'à maintenant.

Le travail autour de la question "qu'est-ce qu'un analyste?" me paraît essentiel à poursuivre en misant sur les dispositifs institués, plus que sur le renforcement de l'institué, une recherche d'une plus grande efficacité, ou une position défensive qui tendrait à préserver notre groupe lui-même, plus que les options qui le soutiennent.

S'il y a une attente quant au prolongement de notre expérience, pas seulement des membres actuels, mais aussi de personnes extérieures, je pense que nous y répondrons mieux en développant des lieux et des dispositifs de confrontation de chacun à ses enjeux plutôt qu'en cherchant à se doter d'une direction plus efficiente.

!) Exposé de candidature à une fonction de coordonnateur dans le nouveau collège
Claude CONTE

Je vais vous proposer de prendre un peu de perspective pour présenter mon projet, qui touche à l'horizon commun de travail que j'ai eu avec André Rondepierre depuis la fondation des C.C.A.F..

Sa disparition est cruelle à maints égards, et je lui rends, en commençant, un premier hommage : il savait impulser, animer, convaincre. Sans ses dons oratoires, j'ai cependant à faire valoir un cap qui n'est pas à court terme, mais qui est toujours à maintenir.

Nous sommes dans la suite de deux oeuvres immenses, phares pour l'humanité : Freud et Lacan.

Leur message reste mal perçu et se trouve loin d'être pleinement reçu : car ils furent les explorateurs des soubassements de l'être humain (Lacan préférait "parlêtre").

L'inconscient est une dimension difficile à recevoir : la castration, la pulsion de mort, l'impossible du rapport sexuel, l'absence d'univers du discours (il n'y a pas de vrai sur le vrai) sont autant de formulations qui n'enchantent guère.

Comment rester dignes d'être leurs suivants, soutenir notre tâche, rester un peu à la hauteur?

Certainement pas en extrayant de leurs oeuvres les standards de "l'analyste dament formé", puisque la question nous reste posée : qu'est-ce qu'un analyste?

Pas non plus en les apprenant par coeur et en les récitant rien ne peut avancer de la sorte, et de plus l'entreprise en serait impossible.

Car ces deux oeuvres ne se laissent aucunement totaliser en savoir universitaire.

Elaborés au contact des situations humaines les plus étranges, les plus singulières, elles se présentent en fait à nous comme des séances théoriques successives ne faisant pas système, parfois désaccordées entre elles-mêmes : on ne peut les reprendre que sous cette forme de séquences théorico-pratiques à comparer avec d'autres séquences.

Il apparaît déjà là une différence : Freud, déjà un peu plus éloigné dans le temps, a pu au moins être édité et relu de près en particulier par Lacan, même si les lectures de Freud par Lacan restent à réinterroger sur certains points.

De Lacan au contraire nous avons les "Ecrits" - mais il disait lui-même qu'ils n'étaient pas faits pour être lus, mais pour être expliqués., à partir de son Séminaire, son travail essentiel, pour lequel une mise à jour correcte n'est même pas en vue aujourd'hui. La stéréotypie permet cependant le travail.

Ces deux oeuvres restent pour nous à relire, commenter, travailler, dans ce 3ème temps où nous en sommes après Lacan.

André Rondepierre nous a frayé la voie en montrant dans son enseignement comment Lacan pouvait être mis en relecture et interrogé dans ses options.

Il sera essentiel pour nous en effet d'approfondir, élargir, remettre encore sur le métier les points cruciaux de ces deux oeuvres

- par l'étude des textes

- par l'appel aux sciences voisines et aux relations inter-disciplinaires

- dans notre pratique même, par l'étude et la théorisation soigneuse de chaque cure.

Ce vaste travail est indispensable pour au minimum maintenir la radicale nouveauté du discours analytique sa spécificité son hétérogénéité par rapport aux autres discours.

Nul ne peut présager aujourd'hui jusqu'où pourra aller l'ouverture opérée par le discours analytique - mais il est clair en tout cas que ces deux oeuvres ne sont nullement bouclées et s'offrent au contraire à l'innovation et à l'invention, je rappelle que nous n'avons pas de théorie de ce qu'est l'analyste (Dans ses dernières années, Lacan disait n'avoir pas vraiment réussi à rendre compte de la position très complexe de l'analyste dans le discours).

- Nous n'avons donc pas non plus de théorie satisfaisante de la didactique et aucune définition de la pratique freudienne dans sa spécificité.

Ici se dessine mon voeu mettre en oeuvre tout ce qui

- soit peut faire avancer une définition de ce qu'est l'analyste ou sa pratique,
- soit montrer que l'analyse comporte un vide central, une déhiscence, comme s'il s'agissait d'un champ radicalement troué: mais ceci même devrait être si possible motivé ou théorisé.

En pratique, je présente ma candidature comme coordonnant pour mettre ces questions au travail avec les autres coordonnants, étudier des suggestions de recherches ou de procédures nouvelles, être en tous cas situé au point de croisement de travaux très divers. L'avenir proche montrera ce que ces questions suscitent parmi les différents groupes du Conseil.

Plus spécifiquement,

1) Concernant la passe, je constate mais n'admets toujours pas vraiment qu'elle ne dise rien de la pratique analytique. Je me propose donc de reprendre certains cas où quelque chose a pu quand même en être dit.

- dans l'attente d'un passant qui soutiendrait son engagement dans la pratique à partir des points même de son analyse dont il aura pu témoigner.

2) des procédures nouvelles sur la pratique de l'analyse seront proposées

- a. cartel d'un passant un temps plus tard
- b. cartels de pratique à inventer
- c. le trait du cas a déjà son histoire et son fonctionnement: peut-être y a-t-il lieu d'en reprendre la problématique.

3) Travail avec les "contrôleurs" ou cartels avec des "contrôleurs".

4) Travail sur la théorie même de la nomination.

Mon intérêt s'énoncerait donc : pourquoi y a-t-il un vide ou un innommable là où on s'attend depuis longtemps (Anna O. 1888) à rencontrer une théorie de ce qu'est l'analyse? Il s'agit d'interroger ce point de vide et de voir si on peut y avancer si peu que ce soit. On peut au moins tenter un cernage de ce vide et à ce titre tenter d'inventer des méthodologies nouvelles.

Il s'agit donc de rassembler tout ce qui peut converger vers un travail de fond sur ce qu'est l'analyse freudienne : c'est le but même de notre association.

Je rejoins par là une évidence : donner suite à Freud et Lacan, c'est aller plus loin, l'analyse ne vivant qu'en s'interrogeant toujours et en se renouvelant constamment.